Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY - SAINT-LEGIER

PREAVIS No 20-2025

concernant le réaménagement de la traversée du village de St-Légier-La Chiésaz, 4ème étape, pour un montant total de CHF 3'780'000.-

Date proposée pour la 1ère séance de la commission :

Mardi 08.07.2025 – 19.30

Salle du Léman

Route du Village 45 | CP 12 | 1807 Blonay | 021 564 02 00 | www.blonay-saint-legier.ch | secretariatmunicipal@bstl.ch

Blonay, le 1er juillet 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet le réaménagement de la traversée du village de St-Légier-La Chiésaz, d'un montant de CHF 3'780'000.- TTC, pour la réalisation de la quatrième étape. Elle concerne les secteurs D1 et D3 du projet général, soit depuis le giratoire de la Chiésaz jusqu'à proximité du chemin du Ressat.

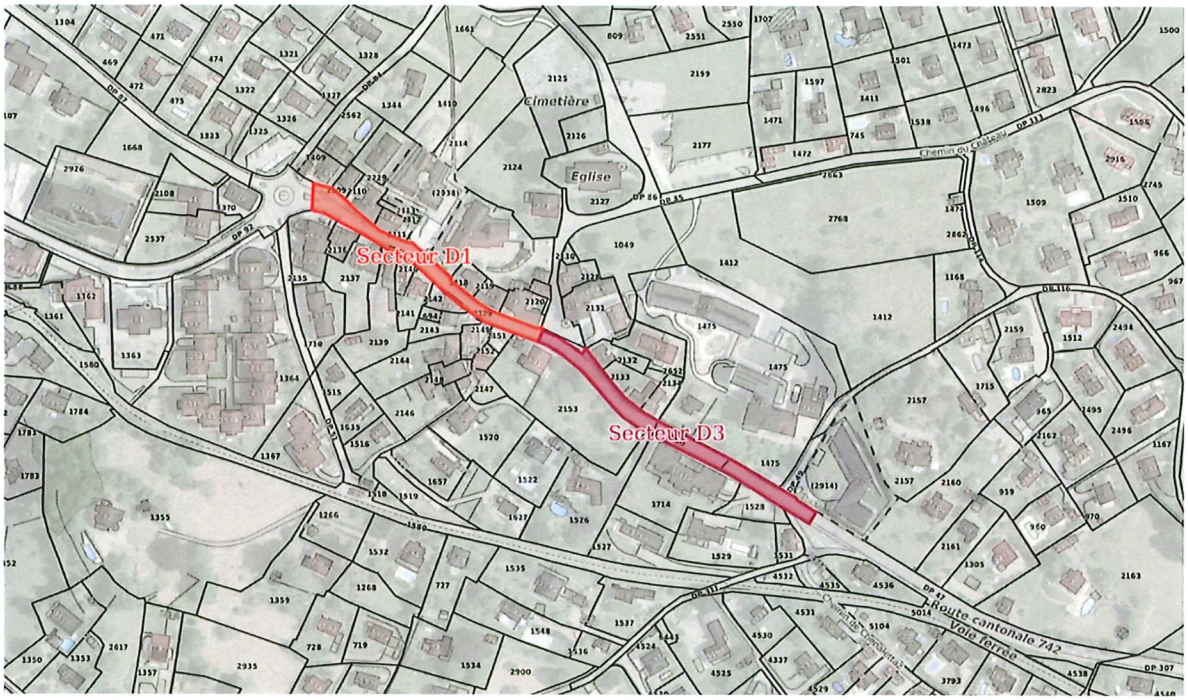

2. Préambule

Lors de sa séance du 25 juin 2020 et via le préavis n° 03-2020, le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz approuvait à large majorité le projet routier de réaménagement de la traversée de son village. Celui-ci fixait notamment la géométrie des axes routiers et des espaces dévolus aux différents utilisateurs (chaussée, trottoirs, passages-piétons, secteurs végétalisés, etc.)

Ce projet s'étend sur env. 1'700 m1, à savoir du giratoire à la sortie de l'autoroute (Rte d'Hauteville) jusqu'à l'ancienne limite des communes de Blonay et de St-Légier – La Chiésaz.

Extrait du préavis 03-2020
« La requalification de la traversée du village de St-Légier-La Chiésaz s'inscrit dans une volonté de redynamiser l'image, la vie et l'ambiance du village. L'arrivée de nouvelles constructions dédiées à l'habitation ainsi que le fort développement des transports publics incitent la commune à repenser l'espace public pour les générations à venir tout en profitant de l'opportunité offerte par le renouvellement nécessaire de la chaussée et des services souterrains. En effet, des travaux plus ou moins urgents sur les collecteurs et les conduites nécessiteront la réfection des revêtements de surface. L'occasion a donc été donnée de réfléchir l'espace différemment. Les objectifs recherchés par la requalification sont multiples. Il s'agit principalement de redonner à la traversée du village un caractère villageois qui s'est insidieusement perdu au fil du temps, laissant place à une atmosphère routière prépondérante. Il découle de cet objectif général la volonté de redistribuer de manière plus équitable l'espace public entre les différents usagers, de tranquilliser le trafic et de redonner ainsi de meilleures chances à la vie villageoise de se (re)développer. Le réaménagement aborde ainsi plusieurs thèmes : le trafic, la mobilité douce, le stationnement, les transports publics mais aussi la matérialité, la végétation et l'éclairage public. »

Durant cette même séance, les travaux pour le secteur A était accepté.

Préavis n°	Montant TTC	Prestations
03-2020 STL	2'828'000.-	Adoption du projet routier et 1ère étape des travaux (secteur A)
16-2021 STL	2'625'000.-	2ème étape des travaux (secteur B)
11-2024	3'010'000.-	3ème étape des travaux (secteur C et D2)
20-2025	3'780'000.-	4ème étape des travaux (secteur D1 et D3)
A définir	A déterminer	5ème et dernière étape des travaux prévue en 2027

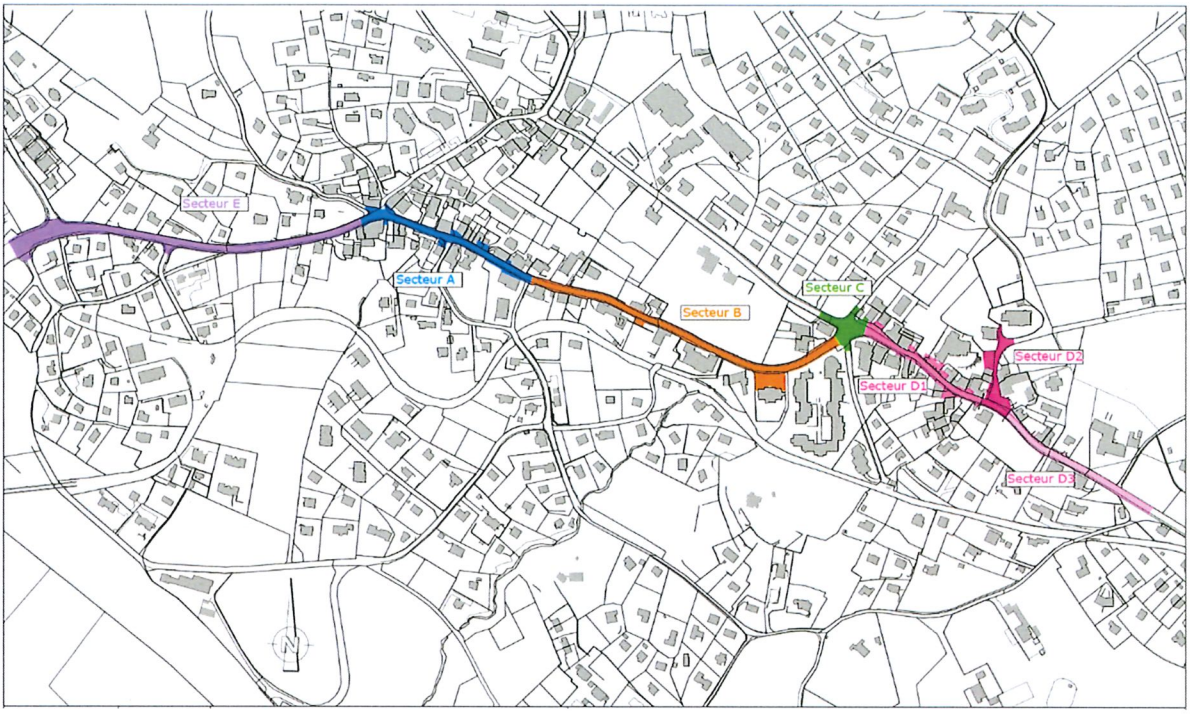

3. Emprise du secteur D1 et du secteur D3

- Secteur D1

L'emprise de ce secteur est définie par la sortie du giratoire de la Chiésaz, en direction de Blonay, au carrefour du chemin de l'Eglise et de la route des Deux-Villages.

- Secteur D3

Ce secteur débute au carrefour du chemin de l'Eglise et de la route des Deux-Villages et se termine au carrefour du chemin du Ressat et de la route des Deux-Villages.

4. Descriptif des travaux de surface – Secteur D1

- *Géométrie de la chaussée*

Dans la mesure du possible, soit quand l'emprise du bâti existant le permet, les trottoirs sont élargis. Ces agrandissements sont réalisés tout en garantissant une largeur des voies de circulation de 5.80 m convenue lors de l'élaboration du projet général.

Le passage pour piétons à la hauteur du chemin de l'Eglise sera maintenu afin d'assurer le transit piétonnier de l'Eglise jusqu'au centre du Village de St-Légier – La Chiésaz.

- *Matérialisations*

Comme pour les étapes précédentes, les trottoirs seront délimités par des bordures en granit. Les surfaces seront traitées en enrobés bitumineux ou en surfaces pavées (boutisses flamées en grès, jointoyées au mortier posées sur dalle en béton).

L'infrastructure et la superstructure de ce secteur (coffre en grave et enrobés) seront complètement assainis et traités de manière à limiter au maximum les déformations liées aux contraintes et aux charges de trafic, importantes.

- *Aménagements*

Une fosse d'arbres sera réalisée devant l'atelier « Massonnet - Construction métalliques » où trois nouveaux arbres seront plantés. Le choix des essences se fera de manière pérenne, en collaboration avec les services communaux compétents.

La fosse végétalisée devant la grande salle sera maintenue et réaménagée en y ajoutant un arbre supplémentaire.

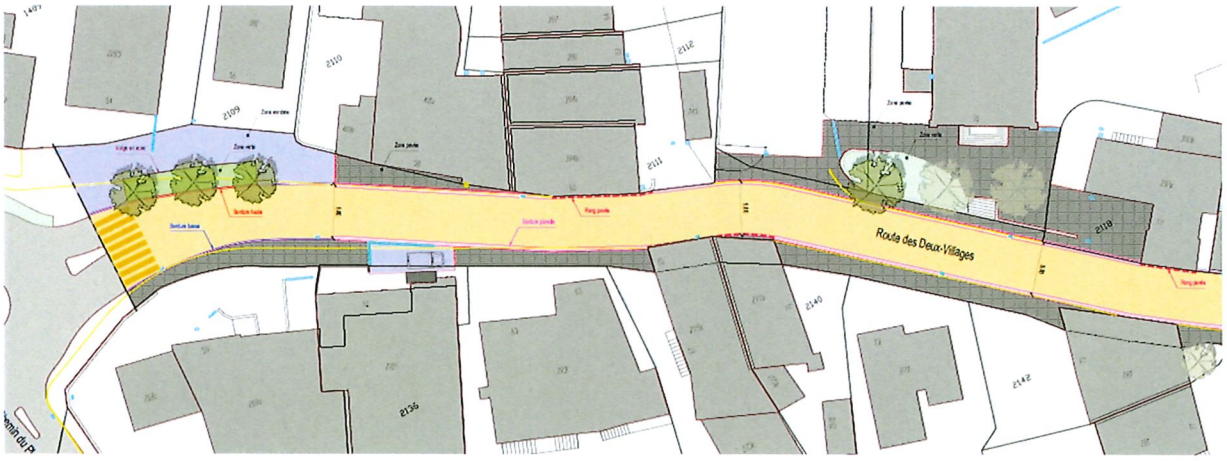

5. Descriptif des travaux de surface – Secteur D3

- *Géométrie de la chaussée*

La géométrie de ce secteur sera adaptée, la largeur de chaussée sera réduite à 5.80 m permettant d'élargir les trottoirs autant que possible.

- *Matérialisations*

Toujours dans l'esprit des précédents secteurs, les trottoirs seront pavés jusqu'à la hauteur du bâtiment n° 86, considéré comme la limite du hameau de la Chiésaz.

- *Aménagements*

La réalisation de la fosse d'arbres devant l'Auberge communale de St-Légier-La Chiésaz étant réalisée lors des travaux précédents (étape 3), aucun autre aménagement n'est envisageable dans ce secteur en raison des bâtiments présents en bordures de chaussée.

6. Travaux souterrains

- *Collecteurs des eaux usées et des eaux claires*

Pour les deux secteurs, des remplacements de collecteurs en ciment (TC) sont prévus. Ces anciennes canalisations présentent des défauts structurels, des problèmes d'étanchéité et un débit entravé par un écoulement hydraulique médiocre dû au matériau (rugosité).

Sur l'ensemble du secteur D1, la récolte des eaux claires et des eaux usées se fait via une seule canalisation unitaire. Ce point sera mis à jour avec la création d'un réseaux séparatif, indispensable au bon fonctionnement du réseau communal.

Les eaux pluviales de chaussée (ruissellement) seront reprises grâce aux nouvelles grilles de récolte des eaux de surface.

- *Services de distributions*

En collaboration avec le secteur des eaux communal, le bureau d'ingénieurs conseils a étudié les tronçons concernant ce préavis sur la base du plan directeur de la distribution d'eau (PDDE).

Les travaux prévoient le remplacement de la conduite principale d'eau potable.

Concernant les autres services industriels, une demande d'intention leur a été transmise et seront intégrés au projet d'exécution.

- *Eclairage public*

Dans la continuité des premières étapes, l'éclairage public sera remplacé et modernisé. L'étude de la nouvelle distribution des points lumineux est en cours de finalisation auprès de la Romande Energie. Il conviendra notamment de mettre aux normes l'éclairage du passage pour piétons au niveau de l'Auberge communale.

7. Planification

Etude de projet	Hiver 2024 au printemps 2025
Appel d'offre, travaux GC	Mai et juin 2025
Début des travaux	Fin septembre 2025
Secteur D1	Septembre 2025 à fin mai 2026
Secteur D3	Juin à décembre 2026
Durée des travaux	env. 15 mois

8. Gestion du trafic

- Secteur D1 (Partie nord-ouest)

La première partie du secteur D1 sera entièrement fermé à la circulation tout en garantissant l'accès piéton ainsi qu'aux riverains. Cette mesure est nécessaire pour permettre la réalisation des travaux des réseaux souterrains, l'emprise restante de la chaussée ne permet pas le trafic d'un véhicule léger.

- Secteur D1 (Partie sud-est) & Secteur D3

La largeur de ce secteur étant plus conséquente, la circulation unidirectionnelle est envisageable durant la période de travaux. C'est pourquoi, la Commune, assistée du bureau d'ingénieur, ont proposé deux variantes de circulation, l'une par feux, l'autre par déviation. Celles-ci font l'objet d'une analyse auprès de la DGMR et de l'ASR. Le résultat de cette analyse définira la variante retenue.

Variante n° 1 : Mise en place d'un sens unique avec déviation pour l'autre sens.

Variante n° 2 : Mise en place de feux de signalisation.

9. Durabilité

Les différents travaux prévus pour la quatrième étape du réaménagement de la traversée du village de St-Légier-La Chiésaz ont été analysés sous l'angle de la durabilité. Les impacts du projet en terme social, économique et environnemental ont été étudiés.

Ce préavis comprend des interventions visant à améliorer la sécurité des piétons. Cela se traduit par une modification de la géométrie de la route à certains endroits des secteurs susmentionnés, avec un élargissement des trottoirs et une délimitation plus marquée grâce à l'utilisation de zones pavées. Ces aménagements favorisent une meilleure cohabitation entre les différents usagers.

Des travaux d'entretien des conduites souterraines et le remplacement des collecteurs des eaux claires et usées sont nécessaires pour éviter tout risque éventuel de pollution du sol ou de fuite, au vu de leur ancienneté. La mise en place d'un système séparatif pour les eaux claires et les eaux usées permettra une gestion plus efficace et une diminution du risque de surcharge du réseau d'eaux usées.

L'ajout de quatre arbres dans le secteur D1 contribuera à la végétalisation de la zone. Cette mesure améliore le cadre de vie, aide à lutter contre les îlots de chaleur urbains et favorise le développement de la biodiversité locale. Une attention particulière sera donnée pour le choix des espèces plantées (adapter au climat et au lieu).

L'éclairage public sera modernisé par l'installation de luminaires LED avec une possibilité d'intégrer un système de télégestion. Une étude des points lumineux et des horaires d'éclairage permettra d'optimiser la consommation énergétique tout en garantissant la sécurité.

Les matériaux utilisés pour la réfection de la route et des trottoirs sont ceux utilisés ordinairement par les professionnels du domaine routier et sont adaptés aux besoins des différents lieux concernés. La majorité des matières enlevées pour la réfection du tronçon routier seront recyclés. L'utilisation du sol reste inchangée par rapport à la situation actuelle. De plus, la pose d'un revêtement phono-absorbant permettra de réduire les nuisances sonores liées à la circulation.

Par ailleurs, les professionnels mandatés pour ce projet respectent toutes les normes légales liées à la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets et les transports.

Au vu des éléments ci-dessus, le projet a un impact bénéfique pour l'ensemble des utilisateurs des secteurs concernés.

10. Aspects financiers

Pour les travaux du génie civil, un appel d'offres soumis à la Loi sur les marchés publics a été effectué (marché de gros-œuvre, procédure ouverte). Le budget général est complété par des offres en procédure de grés à grés ainsi que par des estimations basées les deux secteurs précédents.

Budget général

Prestations	Total CHF
TRAVAUX DE GENIE CIVIL – SECTEUR D1	
Travaux en régie	75'000.-
Installations de chantier	70'000.-
Aménagements extérieurs	35'000.-
Pavages et bordures	430'000.-
Chaussées et revêtements	245'000.-
Canalisations et évacuation des eaux	345'000.-
Travaux GC pour eau potable	65'000.-
Ingénieur civil – Phase 1 – Etude de projet et appel d'offres	20'000.-
Ingénieur civil – Phase 2 – Réalisation	90'000.-
Total travaux génie civil HT – Secteur D1	**1'375'000.-**
TRAVAUX DE GENIE CIVIL – SECTEUR D3	
Travaux en régie	75'000.-
Installations de chantier	70'000.-
Aménagements extérieurs	15'000.-
Pavages et bordures	280'000.-
Chaussées et revêtements	275'000.-
Canalisations et évacuation des eaux	385'000.-
Travaux GC pour eau potable	95'000.-
Ingénieur civil – Phase 1 – Etude de projet et appel d'offres	15'000.-
Ingénieur civil – Phase 2 – Réalisation	85'000.-
Total travaux génie civil HT – Secteur D3	**1'295'000.-**
TOTAL TRAVAUX GENIE CIVIL HT – SECTEURS D1 & D3	**2'670'000.-**
TRAVAUX GENERAUX & CONTRÔLE TECHNIQUE	
Eclairage public	130'000.-
Aménagements paysagers et Plantations	105'000.-
Mobilier urbain	20'000.-
Rhabillages façades	20'000.-
Marquages et signalisations	15'000.-
Fourniture fonte (grilles, couvercles, ...)	65'000.-
Appareillage eau potable et défense incendie (bornes hydrantes)	111'000.-
Curage des canalisations après travaux	10'000.-
Mise en place de bornes électriques provisoires	15'000.-
Déviation VMCV	20'000.-
Essais ME	5'000.-
Contrôles caméra	5'000.-
Total travaux généraux & contrôles techniques	**521'000.-**
Total intermédiaire HT	3'191'000.-
Divers et imprévus – Environ 8%	250'000.-
Total travaux net HT	**3'441'000.-**
HONORAIRES ET FRAIS - SPECIALISTES	
Ingénieur civil – Spécialiste eau potable	28'000.-
Géomètre	15'000.-
Frais de reproduction et débours	6'000.-
Total honoraires et frais - spécialiste	**49'000.-**
Total général HT	3'490'000.-
TVA 8.1 % (Arrondi)	283'000.-
Total TTC - Arrondi	**3'780'000.-**

Malgré son statut cantonal, la route des Deux-Villages doit être entretenue par la Commune. La pose d'un revêtement phono-absorbant ainsi que la réfection de la chaussée sont néanmoins des travaux subventionnés. Le type de travaux, le trafic journalier et la capacité financière de la Commune sont pris en considération pour le calcul précis du taux de subventionnement.

Dès l'acceptation de ce préavis, un dossier de demande de subvention sera transmis au Canton.

Amortissements

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) définit les durées d'amortissement obligatoire en fonction de l'utilisation prévisible (durée de vie). Pour ce préavis, ceux-ci ont été fixés comme suit :

• Réfection de la chaussée	CHF	2'266'000.-	20 ans*
• Réseau d'évacuation des eaux	CHF	906'500.-	60 ans (durée obligatoire)
• Réseau d'eau potable	CHF	356'000.-	60 ans (durée obligatoire)
• Eclairage public	CHF	251'500.-	30 ans (durée de vie moyenne)

* *La durée de vie d'un revêtement phono-absorbant est de moitié par rapport à un revêtement traditionnel, d'où l'amortissement minimum utilisé.*

Plan des investissements

Le plan des investissements prévoit en 2025, un montant de CHF 1'350'000.-, et CHF 1'350'000.- en 2026, soit au total un montant de CHF 2'700'000.-, y compris les services industriels.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par un emprunt.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	89'825'000.00
Dettes à court terme	CHF	10'000'000.00
Total à la date du présent préavis	**CHF**	**99'825'000.00**
Endettement total au 24.06.2025 (rubriques 920 – 923 du bilan)	CHF	104'626'603.60

Coûts financiers annuels (TTC et hors subvention cantonale)

Intérêts lissés (2 %)	CHF	37'800.00
Amortissement annuel réfection chaussée	CHF	113'300.00
Amortissement annuel réseau évacuation des eaux	CHF	15'100.00
Amortissement annuel réseau eau potable	CHF	6'000.00
Amortissement annuel éclairage public	CHF	8'400.00
Total annuel	**CHF**	**180'600.00**

Etat des fonds de réserve au 31.12.2024

Service eau potable	CHF 3'681'293.95
Service évacuation des eaux	CHF 2'517'553.30

Charges d'exploitation

Celles-ci seront inclues dans des futurs budgets communaux.

11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 3'780'000.- ;
- d'encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay

LA MUNICIPALITÉ DE BLONAY - SAINT-LÉGIER CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

Annexes :
- 12.00 – Situation générale – Secteurs D1 et D3 ;
- 12.01 – Situation aménagement – Secteur D1 ;
- 12.02 – Situation aménagement – Secteur D3 ;
- 12.05 – Canalisations projetées – Secteur D1 ;
- 12.06 – Canalisations projetées – Secteur D3.

Délégation municipale : M. Thierry George

CARTO RIVIERA

www.cartoriviera.ch

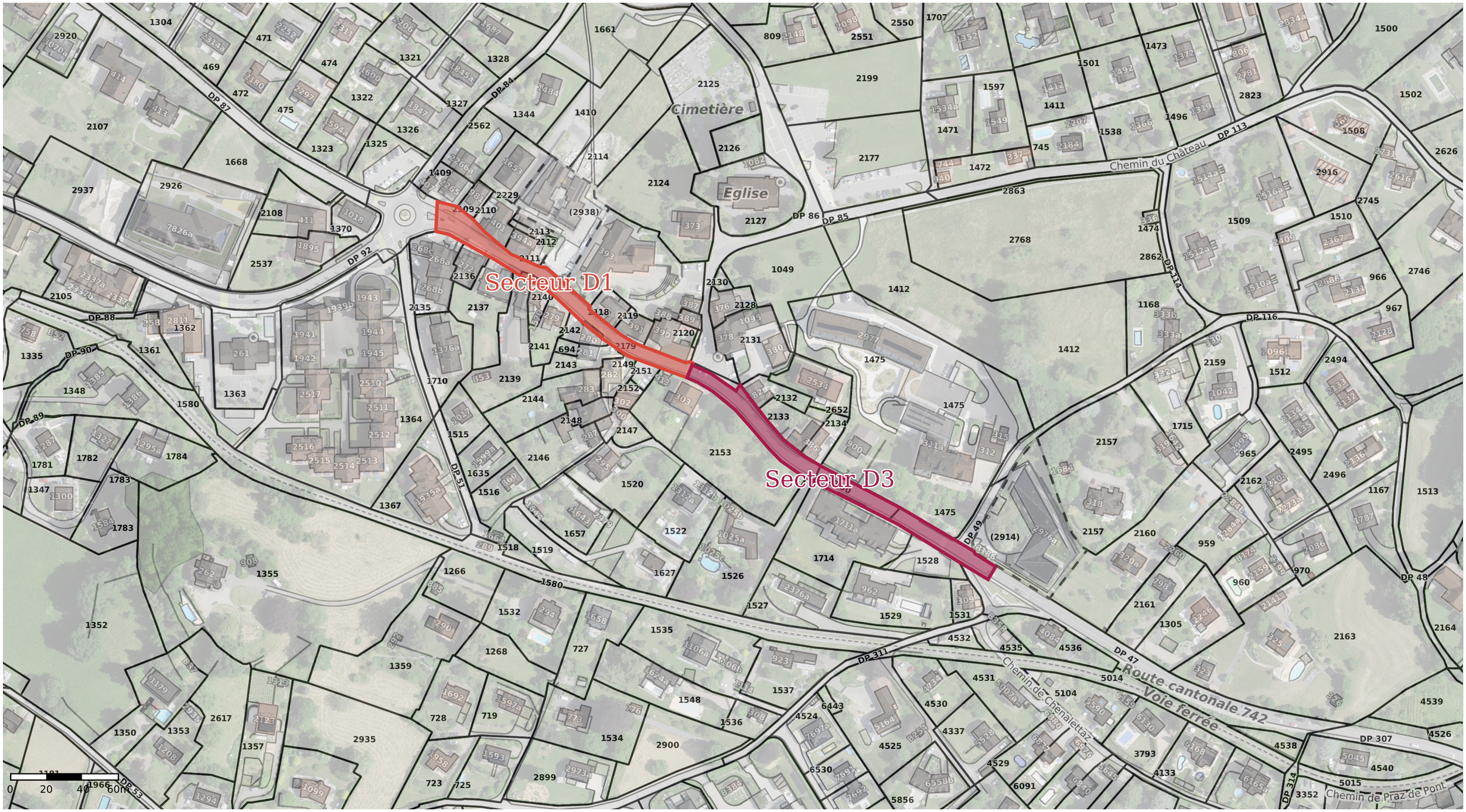

N

Situation générale - Secteurs D1 & D3

Plan n° 13.69.58-12.00
Kovacevic D.

Echelle : 1:2'000
Coordonnées : 2'557'394 / 1'146'703
Date d'impression : 11.06.2025

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Commune de Blonay - Saint-Légier

Traversée du Village
Réaménagement des espaces publics et assainissement des collecteurs EU/EC et remplacement partiel des services industriels

Préavis
Situation aménagement - Secteur D1

Légende :

Projeté :

- Chaussée
- Trottoir
- Trottoir pavé
- Surface verte

Existante :

- Chaussée
- Trottoir
- Trottoir pavé
- Surface verte

- Bordure basse
- Bordure haute
- Bordure planelle
- Rang pavé
- Volige en acier

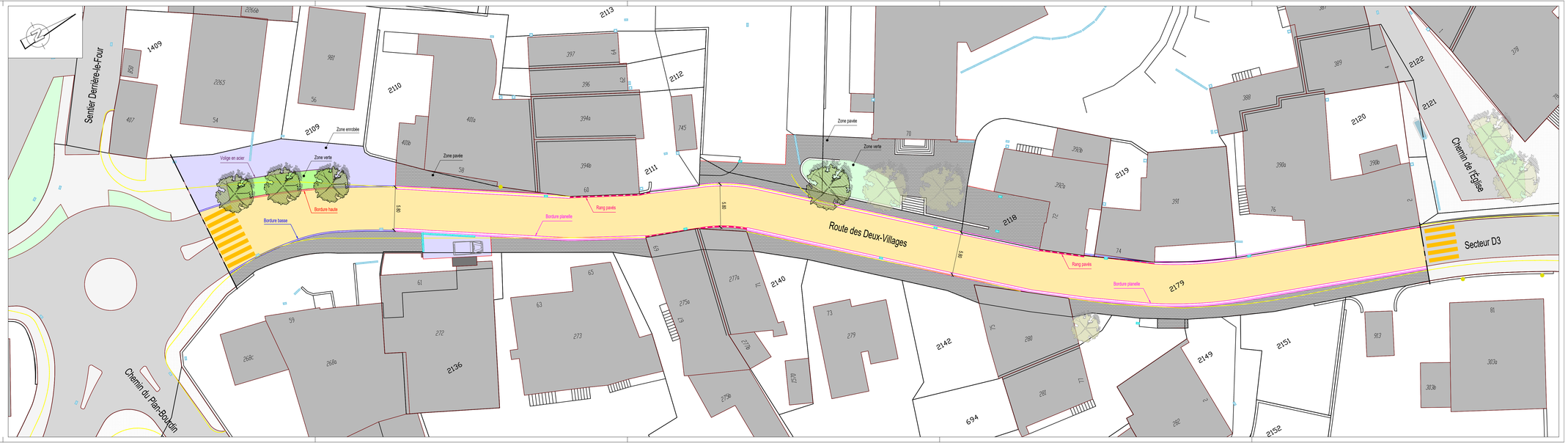

PLAN GÉNÉRAL N°	13.69.58-12.01
Ech. 1:200	1260 x 297[mm]
Dess. DK	V1
Date : 20.06.2025	13.69.58

MCR & Associés SA
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.38.74
E-mail : info@mcr-mg.ch
www.mcr-ingenieurs-civils.ch
INGÉNIEURS CIVILS

n° MCR

Commune de Blonay - Saint-Légier

Traversée du Village
Réaménagement des espaces publics et assainissement des collecteurs EU/EC et remplacement partiel des services industriels

Préavis
Situation aménagement - Secteur D3

Légende :

Projeté :

- 🟨 Chaussée
- ▭ Trottoir
- ▦ Trottoir pavé
- 🟩 Surface verte
- ═ Bordure basse
- ═ Bordure haute
- ═ Bordure planelle
- ▬ ▬ ▬ Rang pavé
- ▬ Volige en acier

Existante :

- ▭ Chaussée
- ▭ Trottoir
- ▦ Trottoir pavé
- ▭ Surface verte

PLAN GÉNÉRAL N°

13.69.58-12.02

Ech. 1:200	1470 x 297[mm]
Dess. DK	V1
Date : 20.06.2025	13.69.58

n° MCR

MCR & Associés SA
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
E-mail : info@mcr-ing.ch
www.mcr-ingenieurs-civils.ch

INGENIEURS CIVILS
Monnard · Charotton · Rossier

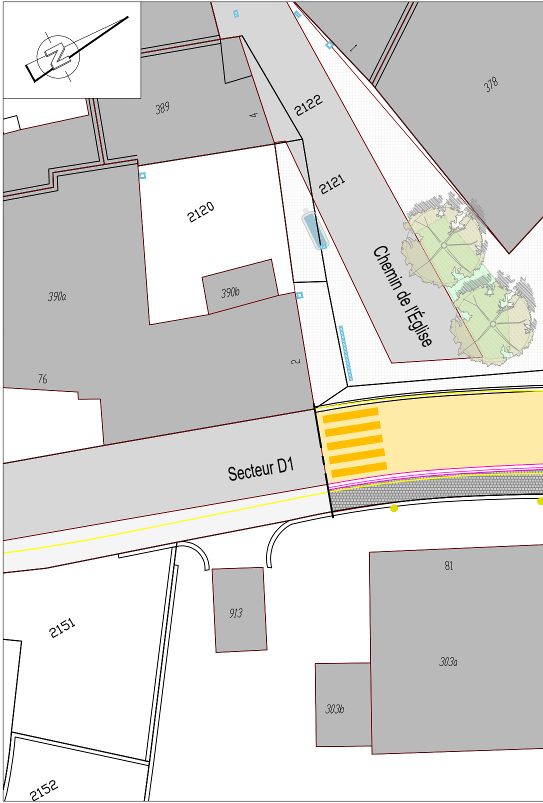
N
389
4
2122
378
1
2121
2120
Chemin de l'Église
390a
390b
76
2
Secteur D1
81
913
2151
303a
303b
2152

80
2534
2652
78
2132
2134
382
82
2133
88
385
386
86
84
Bordure planelle
Zone pavée
5.80
Zone pavée

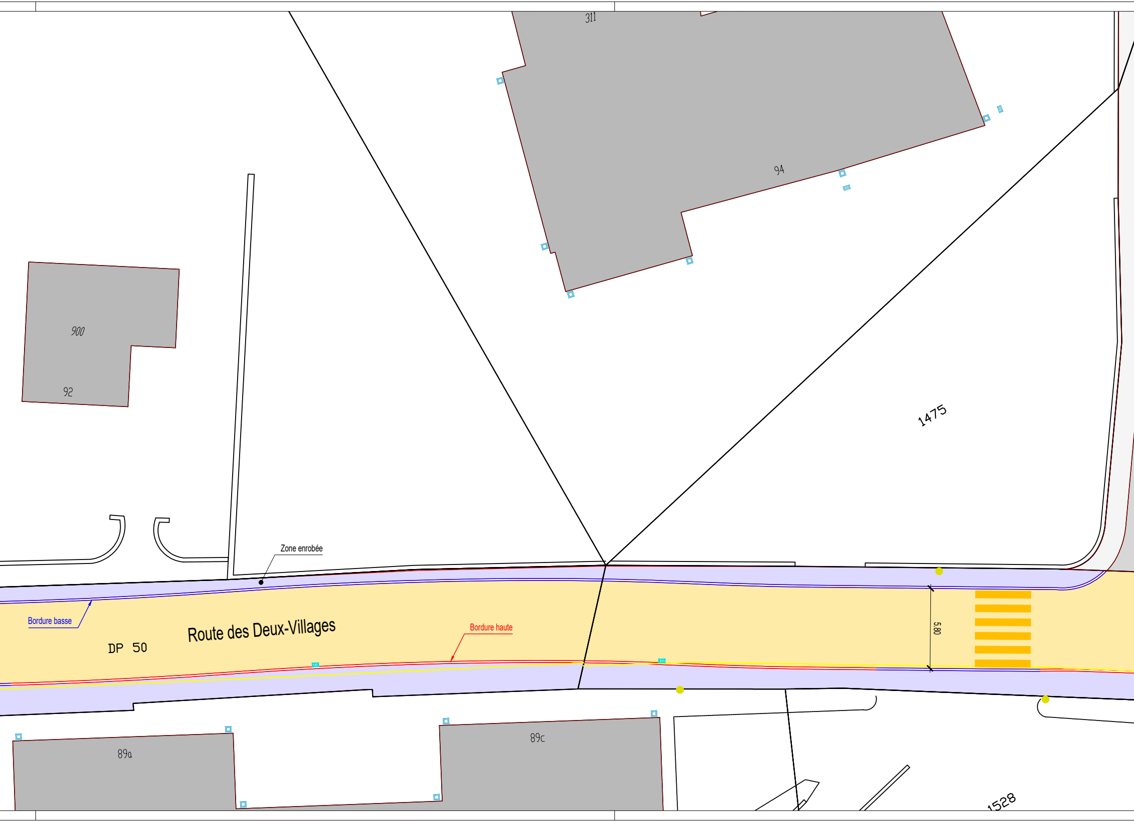
311
94
900
92
1475
Zone enrobée
Bordure basse
DP 50
Route des Deux-Villages
Bordure haute
5.80
89a
89c
1528

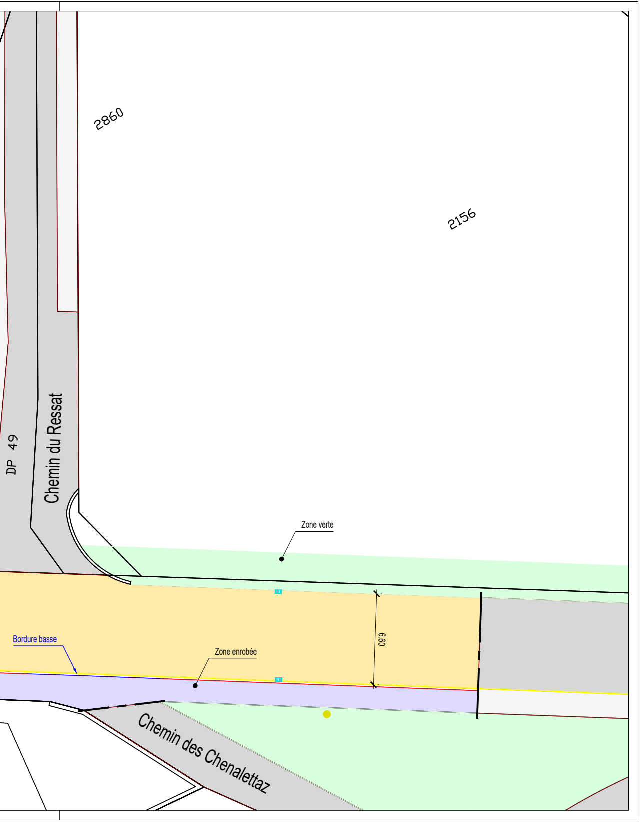
2860
2156
DP 49
Chemin du Ressat
Zone verte
Bordure basse
Zone enrobée
6.60
Chemin des Chenalettaz

Commune de Blonay - Saint-Légier

Traversée du Village
Réaménagement des espaces publics et assainissement des collecteurs EU/EC et remplacement partiel des services industriels

Préavis
Canalisations projetées - Secteur D1

Légende :

Canalisations communales projetées :

▬ ▪ ▬ Eaux claires
▬ ▪ ▬ Eaux usées

Services industriels projetés :

▬ ▪ ▬ Eaux potables
▬ ▪ ▬ Eclairages public - Romande Energie
▬ ▪ ▬ Réserve commune

PLAN GÉNÉRAL N°

13.69.58-12.05

MCR & Associés SA
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
E-mail : info@mcr-ing.ch
www.mcr-ingenieurs-civils.ch

INGENIEURS CIVILS
Monnard · Charotton · Rossier

Ech. 1:200/20	1470 x 297[mm]
Dess. DK	V1
Date : 20.06.2025	13.69.58 n° MCR

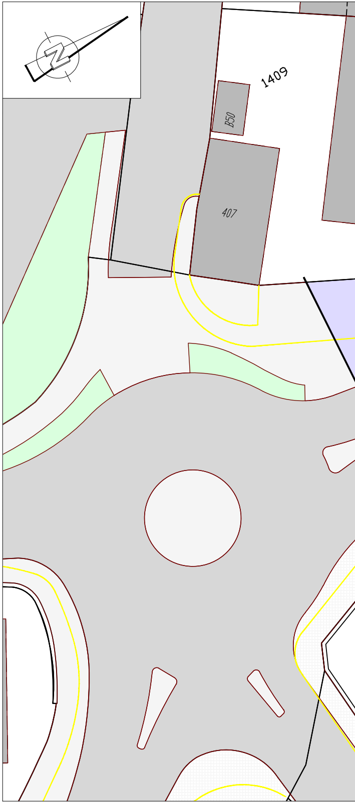
N
1409
B50
407

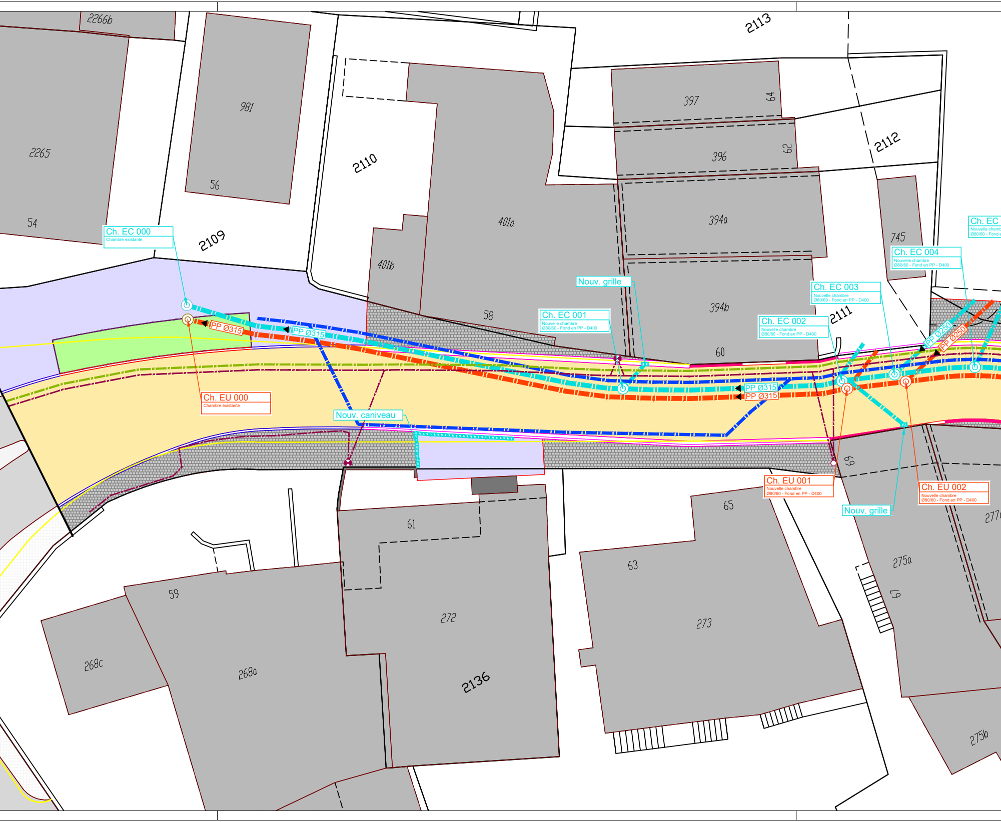
2266b
2265
54
981
56
2110
2109
2113
397
64
396
62
2112
394a
401a
401b
394b
58
60
745
2111
Ch. EC 000
Chambre existante
Ch. EU 000
Chambre existante
PP Ø315
PP Ø315
Nouv. caniveau
Nouv. grille
Ch. EC 001
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EC 002
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EC 003
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EC 004
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EC
Nouvelle chamb
Ø80/60 - Fond e
PP Ø250
PP Ø250
PP Ø315
PP Ø315
Ch. EU 001
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EU 002
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Nouv. grille
69
65
61
63
59
272
273
268c
268a
2136
275a
67
277
275b

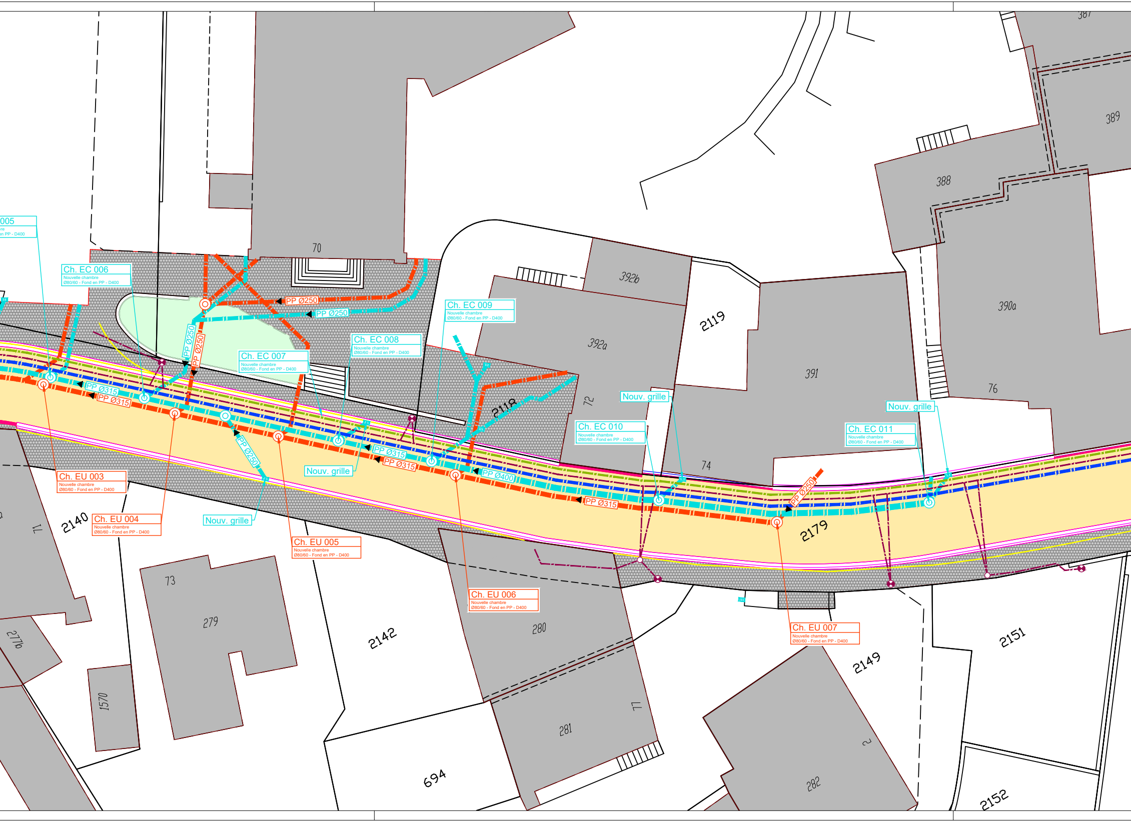
005
...re
...en PP - D400
Ch. EC 006
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
70
PP Ø250
PP Ø250
PP Ø250
PP Ø250
Ch. EC 007
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EC 008
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EC 009
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
PP Ø315
PP Ø315
PP Ø250
PP Ø315
PP Ø315
PP Ø400
PP Ø315
PP Ø250
Nouv. grille
Nouv. grille
Nouv. grille
Nouv. grille
Ch. EU 003
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EU 004
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EU 005
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EU 006
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EU 007
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EC 010
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
Ch. EC 011
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
387
389
388
390a
392b
392a
391
2119
2118
72
74
76
2179
2140
71
73
279
277b
1570
2142
694
280
281
77
282
2
2149
2151
2152

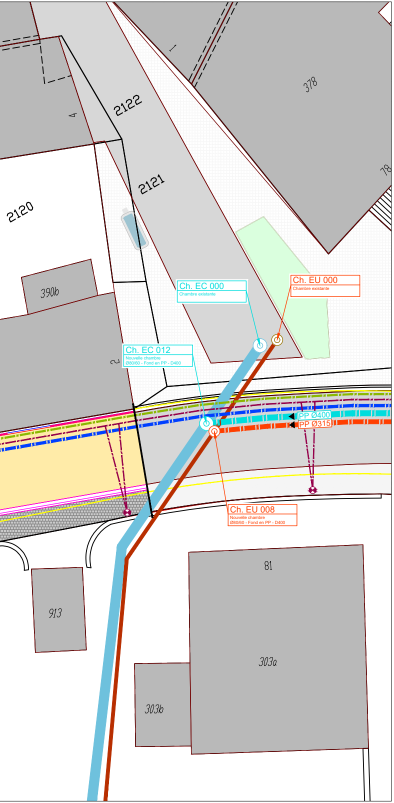
2122
378
1
4
78
2121
2120
390b
Ch. EC 000
Chambre existante
Ch. EU 000
Chambre existante
Ch. EC 012
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
2
PP Ø400
PP Ø315
Ch. EU 008
Nouvelle chambre
Ø80/60 - Fond en PP - D400
81
913
303a
303b

FOUILLE TYPE 1:20[cm]

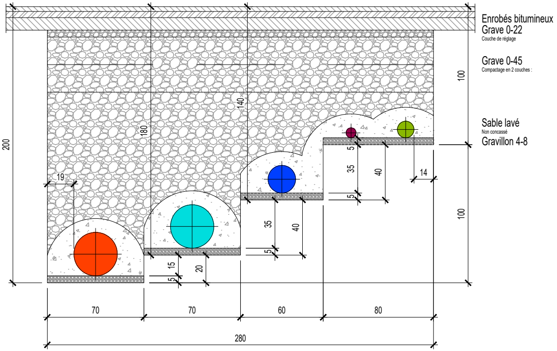
Enrobés bitumineux
Grave 0-22
Couche de réglage
Grave 0-45
Compactage en 2 couches :
Sable lavé
Non concassé
Gravillon 4-8
200
180
140
100
100
19
15
5
20
35
40
5
35
40
5
5
14
70
70
60
80
280

Commune de Blonay - Saint-Légier

Traversée du Village
Réaménagement des espaces publics et assainissement des collecteurs EU/EC et remplacement partiel des services industriels

Préavis
Canalisations projetées - Secteur D3

Légende :

Canalisations communales projetées :

- Eaux claires
- Eaux usées

Services industriels projetés :

- Eaux potables
- Éclairages public - Romande Energie
- Réserve commune

MCR & Associés SA
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel: 021 / 924 58 74
E-mail : info@mcr-ing.ch
www.mcr-ingenieurs-civils.ch
INGENIEURS CIVILS

PLAN GÉNÉRAL N°	
13.69.58-12.06	
Ech. 1:200/20	1680 x 297[mm]
Dess. DK	V1
Date : 20.06.2025	13.69.58

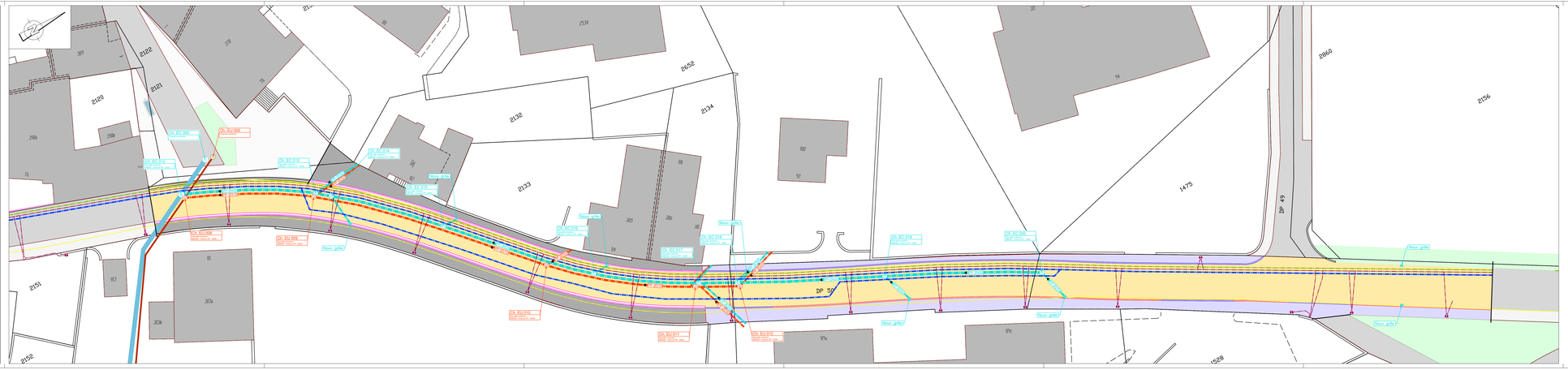
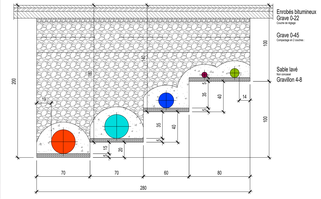
FOUILLE TYPE 1:20[cm]